

Les subsides

Nous avons donc fait ce que le ministre des Finances a annoncé dans son budget de février. Nous avons accepté le principe d'une déduction fiscale pour la vie. En même temps, nous avons retenu les montants fixés par la législation actuelle, c'est-à-dire un maximum de \$60,000 par année de pension.

Le président suppléant (M. Guilbault): Reprise du débat. Le député de Kootenay-Ouest.

• (1720)

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur la motion de l'opposition à l'étude aujourd'hui. Je voudrais d'abord donner de nouveau lecture de cette motion:

Que la Chambre regrette profondément que le gouvernement ait attendu deux ans pour présenter les mesures législatives promises pour améliorer le supplément de revenu garanti accordé aux Canadiens âgés célibataires à faible revenu et qu'elle blâme le gouvernement de n'avoir pas répondu aux propositions novatrices du groupe de travail parlementaire tripartite sur la réforme des pensions qui a recommandé d'améliorer les possibilités des Canadiens de moins de 65 ans de prévoir un revenu adéquat pour leur retraite.

Lorsque j'ai pris connaissance de la motion présentée à la Chambre, je me suis souvenu du temps où je n'étais pas encore engagé activement dans le mouvement ouvrier ou dans la vie politique du pays, en 1947-1948, alors que les Travailleurs unis de l'automobile aux États-Unis, et par la suite au Canada, commençaient à revendiquer l'établissement de régimes de pension dans l'industrie de l'automobile. D'énormes progrès ont été accomplis depuis dans le cadre des régimes de pension négociés dans l'industrie et des régimes de pension privés des deux côtés de la frontière, particulièrement du côté canadien. A cette époque, ces gens avaient adopté comme symbole une courte chanson intitulée «too old to work and too young to die.» Elle reflète toujours remarquablement les conditions dans lesquelles travaillent nombre de nos citoyens, surtout ceux de l'industrie lourde. Joe Blazer, directeur de la formation de l'Union des ouvriers unis du caoutchouc, qui visitait souvent différents groupes de travailleurs de cette industrie, interprétait cette chanson:

They put horses to pasture, they feed them on hay,
Even machines get retired some day.
The bosses get pensions when their days are through,
Fat pensions for them, brother, nothing for you.
... Who will take care of you,
How'll you get by
When you're too old to work and too young to die?

Ceux qui n'ont pas passé leur vie active dans l'industrie lourde pourraient croire que cette époque est révolue. Toutefois, quiconque est au courant de ce qui se passe dans les industries minière et métallurgique sait que les travailleurs de ces secteurs qui prennent une retraite anticipée, grâce aux régimes de pension négociés par les syndicats, meurent souvent avant l'âge de 58 ou 60 ans, ou très peu de temps après avoir pris leur retraite. Ces décès sont largement dus aux problèmes d'hygiène qui existent encore non seulement dans les mines et dans les fonderies mais aussi dans l'industrie chimique et dans d'autres secteurs. En outre, ces industries dangereuses pour la santé des travailleurs nuisent également à toutes les collectivités environnantes. Ces problèmes persistent en partie parce que nous n'avons pas pris les mesures anti-pollution qui s'imposaient dans ces usines et aux alentours.

Il faut espérer que le gouvernement et l'opposition officielle envisagent sérieusement d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans.

Il est certain que le NPD préconise cette mesure depuis longtemps. Mais au moment où il est question, dans l'ensemble de la société, de porter à 60 ans l'âge de la retraite, il faut réfléchir au fait qu'il y a des milliers de Canadiens qui prennent leur retraite à l'âge de 58 ou 60 ans mais qui ne vivent pas assez vieux pour toucher leur pension pendant plus de deux mois. C'est un grave problème qui se pose encore de nos jours, et la chanson que j'ai citée est toujours d'actualité. Ces gens sont encore en droit de se demander comment ils s'en tireront quand ils seront trop vieux pour travailler et trop jeunes pour mourir.

J'ai écouté les propos tenus il y a quelques minutes par le député de Sudbury (M. Frith). Je crois qu'il a dit que le gouvernement présenterait bientôt une mesure visant à augmenter le supplément du revenu garanti. Il a dit «bientôt». J'espère qu'il pardonnera aux députés de notre parti s'ils ne sont pas particulièrement enthousiastes en l'entendant dire «bientôt». On comprendra notre manque d'enthousiasme, surtout si l'on tient compte des propos tenus aujourd'hui durant la période des questions par l'ancien ministre du Travail, qui avait déclaré le 1^{er} juin 1981 qu'un projet de loi important, qui se faisait déjà attendre depuis longtemps et qui était une véritable question de vie ou de mort sur les lieux de travail, devait être présenté «dans un avenir rapproché». J'ignore si «bientôt» se situe plus près dans l'avenir que «dans un avenir rapproché», mais je crois que le député comprendra que nous sommes méfiants et que nous préférons attendre d'avoir en main le texte du projet de loi avant de lancer des cris de joie. Quoi qu'il en soit, cette déclaration est la bienvenue et j'espère que l'on y donnera suite.

Le Canada doit être au premier rang mondial pour l'abondance des études. Au sujet des pensions, il y a eu un groupe de travail, quelques discours du trône et un budget. Dans ce budget, on fait allusion à des études qui donnent suite aux recherches du groupe de travail, qui lui-même faisait suite aux études antérieures qui avaient duré des années. Nous avons vu des Livres verts, et je suppose qu'il y aura des Livres blancs. On publiera peut-être des documents de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel avant de commencer à mettre en œuvre certaines des recommandations même les plus limitées formulées par le dernier groupe de travail sur la réforme des pensions.

L'une des rubriques du dernier budget s'intitulait «De meilleures pensions pour les Canadiens». La première étape doit être mise en œuvre le 1^{er} janvier 1985. Ce sont des recommandations plutôt succinctes. La deuxième étape devrait débiter le 1^{er} janvier 1988, c'est-à-dire dans trois ou quatre ans, ce que l'ancien ministre du Travail appellerait, je suppose, l'avenir rapproché. Cependant, on remet encore à plus tard toutes les mesures importantes prévues dans le budget. Je veux parler notamment du plafond annuel de cotisation déductible pour tous les régimes de pension combinées qui passera à \$15,500. Il y a également la possibilité pour les Canadiens de reporter leurs droits annuels de déduction non utilisés pour des régimes à prestations déterminées ou à cotisations définies, à partir de 1985. Je veux parler aussi du regroupement des deux types de régimes dans un régime complet d'aide fiscale. Il y a, enfin, du plafond annuel de cotisation déductible sur le salaire moyen dans l'industrie, à compter de 1989. Le budget prévoit que ces changements ne s'appliqueront pas avec effet rétroactif. C'est la seule chose qui est certaine.